Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-217703586-20260902-DELIB_42_2026-DE

MAIRIE DE PENCHARD

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 42 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 2 septembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du vendredi 28 août 2026.

Membres présents : 12
Monsieur Marc ROUQUETTE, Madame Géraldine DUPARAY, Monsieur Jérémy BARDEAU, Madame Christine SIEVERT-PERE, Monsieur Guy THOMASSIN, Madame Kelvine ROUSSEAU, Monsieur Patrick CARDONNET, Madame Monia LAMON, Monsieur Guillaume HUGUES, Madame Sandrine DOS SANTOS, Monsieur Éric WARIN, Monsieur Alix FRENEL.

Pouvoirs : 3
Pouvoir donné par Madame Mathilde LAPERS à Monsieur Guillaume HUGUES
Pouvoir donné par Madame Valérie BOUR à Monsieur Jérémy BARDEAU
Pouvoir donné par Monsieur Sébastien NGOC à Madame Christine SIEVERT-PERE

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume HUGUES

Objet : Etude projet d'aménagement rue du chemin vert

Monsieur le Maire indique qu'un projet de modification de la circulation rue de Neufmontiers et de la réfection de la rue du chemin vert est à l'étude. Le cabinet BEC a commencé une étude et a proposé une solution de réfection de la rue du chemin vert.
Le bureau DML (géomètre) avait réalisé un début d'étude concernant le bornage de la rue.
Il s'avère que la largeur de cette dernière ne permettra pas de réaliser l'aménagement prévu. Celui-ci devra comporter notamment un trottoir pour les piétons, des places de stationnement et une mise à niveau de l'éclairage public.
La commission Travaux, Urbanisme et Environnement a proposé de solliciter la société BEC pour l'étude de cette réalisation.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-217703586-20260902-DELIB_42_2026-DE

Il pourrait être nécessaire de faire appel à une enquête publique pour pouvoir reprendre une bande de terrain sur le champ existant, pour pouvoir mener à bien ce projet. Il conviendra de lancer un bornage pour savoir la surface exacte nécessaire pour le projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la commission Travaux, Urbanisme et Environnement du 26 mai 2026

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

DÉCIDE de poursuivre les études concernant l'aménagement de la rue du chemin vert

AUTORISE le Maire à mandater l'entreprise BEC et le Géomètre DML pour la poursuite des études du projet d'aménagement de la rue du chemin vert

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marc ROUQUETTE

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.